



**PRÉFET  
DES ARDENNES**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

**Direction du Cabinet**  
Bureau gestion de crise,  
défense et sécurité nationale

## **ALERTE VIGILANCE JAUNE CANICULE**

**Valable du lundi 12 août 2024 à 12 heures au mardi 13 août 2024 à 16 heures**

**Le Préfet des Ardennes vous informe que le département est placé en vigilance jaune canicule, en raison d'un pic de chaleur à partir du dimanche 11 août 2024 à 16 heures.**

### **Qualification de l'évènement :**

Météo France annonce des températures élevées, nécessitant une vigilance particulière, notamment pour les personnes sensibles ou exposées.

### **Situation attendue :**

De l'air chaud en provenance du Sud de la France gagne les départements du nord de la France, notamment les Ardennes à partir de ce lundi.

Les températures seront élevées durant toute la journée de lundi : les maximales seront en effet comprises entre 34 et 36 degrés dans le département.

La nuit de lundi à mardi sera également caractérisée par des températures importantes. Elles demeureront hautes dans la journée de mardi.

Au cours de la nuit de mardi à mercredi, un épisode pluvio-orageux mettra un terme à ces fortes chaleurs.

### **Conséquences possibles:**

Un épisode caniculaire implique une grande vigilance auprès des personnes âgées, des enfants, des femmes enceintes, des personnes atteintes de maladie chronique ou de troubles de la santé mentale et des personnes isolées. Pour les sportifs et les personnes qui travaillent à l'extérieur, il y a lieu d'être attentif à la déshydratation et au coup de chaleur.

→ **Les symptômes d'un coup de chaleur sont** : une fièvre supérieure à 40°C, une peau chaude, rouge et sèche, des maux de tête, des nausées, une somnolence, une soif intense, une confusion, des convulsions et une perte de connaissance.

### **Conseils de comportement**

- Pendant la journée, fermez volets, rideaux et fenêtres.
- Aérez la nuit
- Utilisez un ventilateur et/ou une climatisation si vous en disposez
- Buvez de l'eau en quantité suffisante et évitez l'alcool
- Continuez à manger normalement
- Ne sortez pas aux heures les plus chaudes (11h-21h)
- Limitez vos activités physiques et sportives

**Pour les agriculteurs :**

Le Préfet en appelle à votre vigilance quant au risque de feux de récolte.